

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -  
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois - Roissard - Saint Andéol -  
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -  
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/25 JF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 28 février 2023

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmaniczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Sandrina Simoes, Jean-Pierre Agresti, Alain Mounier.

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit.

**Pouvoirs** : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Aymeric Faivre à Eric Furmaniczak, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Fabienne Croze à Christian Roux, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 41 Pour : 40

Abstention : 1 (Sandrina Simoes)

## OBJET : AVENANT AU CONTRAT VERRE AVEC LA SOCIETE O-I FRANCE SAS

Les parties ont conclu, dans le cadre de l'option « Reprise Filière » prévue au cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers et conformément au contrat de reprise type prévu à la convention particulière Filière verre, un contrat pour la reprise des déchets d'emballages ménagers en verre (ci-après le « Contrat »). Ce contrat de reprise, signé le 15 janvier 2018, arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Suite aux nouveaux agréments des 15 mars 2022 et 30 septembre 2022, le cahier des charges de la filière des emballages ménagers a fait l'objet de plusieurs modifications concernant notamment la définition des options de reprises. Depuis, Citeo/Adelphe s'est par ailleurs engagée auprès de l'Etat à demander la prolongation de son agrément d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans ce contexte, le présent avenant a donc pour objectif de modifier et de prolonger le contrat de reprise Filière initialement signé en application des agréments précités. Celui-ci prendra alors effet à la date rétroactive du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au contrat verre avec la société O-I France SAS et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 6 mars 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

15/3/23

et de sa publication le

15/3/23